MAIRIE DE St-GALMIER LA VILLE QUI PÉTILLE ! LOIRE EN RHÔNE-ALPES

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2019

Compte-rendu affiché le : 16 juillet 2019

Date de transmission en Sous-Préfecture : 19 juillet 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2019

N° 19-07-17

OBJET :
Demande de fonds de concours transition énergétique et écologique à Saint-Etienne Métropole

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

Secrétaire de séance : Odile CLAVIERES

Membres présents à la séance :
Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET – Corinne BOICHON - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Mireille PAULET – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Valérie BLANCHARD à Corinne BOICHON - Lionel CANNOO à Pierre RODAMEL – Svitlana PRESSENSE à Patrice THOLLOT – Fabienne MULARD à Jean-Marc ALVES – Geneviève NIGAY à Mireille PAULET – Daniel DUCROS à Francis LEMERCIER.

Membre excusé :
Guillaume RONDOT

OBJET DE LA DELIBERATION :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE A SAINT-ETIENNE METROPOLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil communautaire de Saint-Etienne Métropole en date du 03 juin 2015 un nouveau dispositif est intervenu en matière de fonds de concours en faveur de la transition énergétique et écologique. Suite à l'intégration de notre commune à SEM, ce dispositif a été étendu à notre collectivité par délibération du 07 décembre 2017 en retenant un montant plafond de 63 299,43 €, sur la durée du mandat, soit de 2015 à 2020.

Suite à la défectuosité du système de chauffage de l'Eglise, système en fonction depuis 1967, la commune a décidé de la réhabilitation de la chaufferie avec remplacement du système existant. Le montant des travaux s'élève à 173 974,37 € TTC. A ce montant il convient de rajouter la mission de maitrise d'œuvre, une mission particulière confiée à un architecte du patrimoine, des frais annexes pour un estimatif de 28 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter la Métropole au titre de la thématique des travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE** Saint-Etienne Métropole de bien vouloir lui accorder une aide, au titre des fonds de concours transition énergétique et écologique pour le projet relatif au remplacement du chauffage de l'Eglise.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 juillet 2019.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.